

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3153

présenté par

M. Dumont, M. Schellenberger, M. Viry, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Bazin et M. Ciotti

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	8 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Remboursement à la Société d'Exploitation des ports du Détroit, pour le compte de l'Etat, des dépenses engagées en matière de contrôle des clandestins, dans la zone portuaire ( <i>ligne nouvelle</i> )	8 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	8 000 000	8 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Chaque année, le port de Calais dépense 8 millions d'euros pour les contrôles migratoires, et son Président, Jean-Marc Puissesseau, a récemment appelé le gouvernement à revoir les accords du

Touquet avant le 31 décembre 2021 pour : « envoyer la facture au Royaume-Uni, désormais sorti de l'UE ».

"Lorsque les accords bilatéraux entre la France et l'Angleterre -fixant à Calais la frontière britannique- ont été signés en 2004, la Grande-Bretagne faisait partie de l'Union européenne. Il nous a été donné l'ordre de faire ces contrôles et d'employer du personnel", a rappelé Jean-Marc Puissesseau, Président de la Société d'exploitation des ports du littoral.

Le Royaume-Uni ayant quitté l'UE le 31 janvier 2020 et ayant cessé d'appliquer les règles européennes à partir du 1er janvier 2021, il évident que les bases qui ont servi d'accord ne sont, de facto, plus les mêmes.

Aussi, il convient de faire supporter à l'Etat cette somme de 8 millions d'euros.

Pour ce faire, il convient de diminuer le budget de l'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » de 8 millions d'euros au sein du Programme 303 « Immigration et Asile » et d'abonder cette somme en créant une nouvelle ligne Programme intitulé « Remboursement à la Société des ports du Détroit, pour le compte de l'Etat, des dépenses engagées en matière de contrôle des clandestins dans la zone portuaire. ».